

SUISSE ROMANDE

Le marché du religieux en pleine expansion

■ L'offre religieuse et spirituelle est en augmentation constante. Pour preuve, le Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC), basé à Genève, a reçu en 2003 une demande d'éclaircissement par jour sur le phénomène religieux, soit 365 requêtes. C'est trois fois plus qu'en 2002, date de création du centre, ont indiqué hier à la presse ses responsables. Institué par les cantons de Genève, Vaud, du Valais et du Tessin, le CIC se propose, depuis deux ans, d'informer grand public, administrations et médias avec «*un souci d'objectivité et de rigueur scientifique*», a expliqué Nathalie Narbel, la directrice du centre.

Une réalité complexe

«*La diversité du phénomène religieux, le recul des Eglises historiques et l'apparition de nouvelles croyances, notamment dans le domaine de la santé, rendent la réalité plus complexe*», a souligné Mme Narbel.

En tête des interrogations adressées au centre, figurent les mouvements dits «théra-

peutiques», avec 111 demandes à leur sujet. «*La nébuleuse ésotérico-New Age s'est développée dans les années 90, pour devenir aujourd'hui un véritable marché*», a expliqué Nathalie Narbel. «*La tolérance est plus grande pour se «soigner autrement» que pour les sectes, mais le risque de dérive existe. Certaines «thérapies», bien que remboursées par les assurances maladie, donnent dans l'ésotérisme. On est parfois assuré pour des croyances...*»

Courants de pensée

Les questions concernent également les groupes chrétiens, évangéliques ou charismatiques, avec 79 requêtes. Suivent les courants de pensée orientaux et ésotériques, respectivement 30 et 29 demandes.

Quant aux mouvements «soucoupistes», qui intègrent une croyance aux extraterrestres, à l'instar des raéliens, fort actifs en Valais, ils ont suscité 21 démarches auprès du CIC.

Yann Gessler

Pour contacter le CIC: www.cic-info.ch.
Ou: 27 bd Helvétique, 1207 Genève, tél: 022 735 47 50.

Avenir incertain

■ Le Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) termine, fin 2004, sa période d'évaluation. Son existence n'est donc théoriquement plus assurée au-delà de cette année. François Bellanger, professeur de droit à l'Université de Genève et président du conseil de fondation du CIC, se montre quant à lui convaincu de l'utilité du centre. «*La qualité de notre travail est reconnue. Nos documents irritent parfois aussi bien les mouvements à caractère religieux que les associations d'aide aux victimes. Cela montre bien que nous adoptons une position neutre. Nous remplissons ainsi notre mission de prévention, tout en respectant la*

liberté de croyance. Il y a en outre un besoin d'information en matière religieuse – nous avons reçu 365 demandes l'année passée – et il doit être satisfait.»

Le canton de Genève assure aujourd'hui essentiellement les besoins financiers du CIC, avec une contribution de 200 000 francs sur un budget de 260 000. La participation vaudoise se monte à 40 000 francs, alors que le Valais et le Tessin versent chacun 10 000 francs par an. Le centre occupe l'équivalent de deux postes à plein temps. «*Nous espérons pouvoir continuer avec au moins les mêmes moyens et cette fois sans limite de temps*», a souhaité M. Bellanger. YG